



**Vie citoyenne, culturelle et sportive**

**Décision n° 2024-11**

**Objet :** Contrat avec l'hôtel Première Classe La Ville-du-Bois

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Sceaux souhaite prendre en charge l'accueil de 128 personnes, 120 artistes de groupes folkloriques et 8 chauffeurs de car, dans le cadre de la Santo-Estello, du 18 au 20 mai 2024,

Considérant que l'hôtel Première Classe La Ville-du-Bois est en capacité de répondre aux besoins exprimés par la ville de Sceaux,

APPROUVE le contrat avec l'hôtel Première Classe La Ville-du-Bois sis 8 allée Saint-Fiacre, 91260 LA VILLE-DU-BOIS pour un montant de 6 114,60 € HT soit 6 794,00 TTC.

DECIDE de le signer.

PRECISE que les dépenses mentionnées sont prévues au budget 2024 de la Ville, et qu'un acompte de 50% est prévu à la signature du contrat.

Fait à Sceaux, le 18 janvier 2024



Philippe LAURENT